

Fiche de lecture

Les places et les chances

Repenser la justice sociale

Dubet, F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Le seuil.

THEMATIQUE PRINCIPALE

Les thématiques principales sont les inégalités et la justice sociale.

THEMES CONNEXES

Les thèmes connexes sont l'élitisme, la société, l'école.

QUI EST L'AUTEUR ?

François Dubet (1946 -) est un sociologue Français, professeur émérite à l'Université de Bordeaux. Il est Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS, Paris) et chercheur au Centre Émile Durkheim. Enfin, il est chercheur associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques. Ses domaines de spécialisation sont l'éducation, l'inégalité et la justice sociale.

NATURE DE LA LECTURE

L'ouvrage *Les places et les chances* est un essai sociologique.

PROBLEMATIQUE - THESE DE L'AUTEUR – IDEE FORCE

Il existe deux conceptions de la justice sociale qui cherchent à répondre à la tension existante dans la société démocratique qui affirme l'égalité des individus tout en acceptant l'inégalité des positions sociales. Ces deux modèles sont l'égalité des places et l'égalité des chances. Selon Dubet, aujourd'hui le modèle de l'égalité des chances est dominant dans la société démocratique française pour répondre aux inégalités et assurer une justice sociale. Pourtant l'auteur donne la priorité à une égalité des places plutôt qu'à une égalité des chances.

RÉSUMÉ

- **L'égalité des places** vise à réduire les inégalités liées aux différentes positions sociales, à réduire l'écart entre les positions sociales des individus. Ainsi par l'égalité des places

on cherche à harmoniser les conditions de vie. Pour cela, les principes de redistribution et de sécurisation sont mis en oeuvre par un État providence. On offre des droits sociaux et des protections pour les plus pauvres.

Mais, l'égalité des places est un modèle conservateur, corporatiste qui ne permet pas une véritable mobilité sociale. Dans ce modèle chacun reste à sa place, et défend sa place. Une tension se crée ainsi entre une logique d'égalité et une logique d'assurance sociale.

Selon Dubet, le modèle d'égalité des places est également épuisé, dépassé. En effet, il protège les personnes qui ont une bonne place sur le marché du travail, les classes moyennes par exemple, et est injuste pour les autres. L'état protège davantage les bien intégrés.

De plus, l'égalité des places ne permet pas la prise en charge de la multiplicité des inégalités : inégalités faites aux femmes, aux minorités culturelles...

Enfin, du fait de l'État providence, il y a peu de cohésion : chacun attend de l'état son salut au lieu de se mobiliser ensemble.

- **L'égalité des chances.** Par ce modèle on ne cherche pas à réduire les inégalités entre les positions sociales mais on va permettre à tous d'accéder aux meilleures places selon le principe de méritocratie. Ainsi, par ce modèle on légitime les inégalités sociales.

Le modèle de l'égalité des chances repose, d'après l'auteur, sur une fiction statistique qui suppose que « à chaque génération, les individus, se répartissent équitablement à tous les niveaux de la structure sociale quelles que soient leurs origines et leurs conditions initiales. » p.54 Les individus se répartissent selon leur mérite, à l'école cela peut se traduire par « que le meilleur gagne ». Mais Dubet pose une question intéressante : comment mesurer le mérite ? Il suggère que le mérite est un principe bancal.

Le modèle de l'égalité des chances va penser l'inégalité en terme de discriminations et d'handicaps et va ainsi se traduire dans la réalité par une lutte contre les discriminations qui s'appuie d'une part sur une égalité d'accès et d'autre part sur la mise en place de systèmes de compensation. A l'école, l'égalité des chances repose donc sur une égalité d'offre avec une homogénéité de l'offre scolaire mais également, puisque cette politique seule n'est pas efficace, sur la création des zones prioritaires pour « donner plus à ceux qui ont le moins ». Mais, cette lutte contre les discriminations va avoir comme effet de créer une hiérarchisation et une concurrence entre les discriminés. Pire, on va assigner des identités : « élèves en difficultés »,

« élèves issus de milieux défavorisés »... Les individus se définissent alors par les discriminations qui les empêchent d'accéder à l'égalité des chances.

En reposant sur la méritocratie scolaire, l'égalité des chances a comme conséquence de rejeter la faute sur l'individu. S'il échoue c'est sa responsabilité, il ne l'a pas assez mérité. Ainsi, à l'école ceux qui ne réussissent pas peuvent se sentir dévalorisés, coupables. De plus, cela donne lieu à un culte de la performance.

Malgré la mise en place du modèle d'égalité des chances, l'École reproduit les inégalités, pire celles-ci se creusent. Les plus méritants sont aussi les plus favorisés socialement. Ainsi, l'égalité des chances ne paraît pas être efficace.

Face aux avantages et aux inconvénients de chaque modèle, François Dubet est plutôt pour accorder la priorité à l'égalité des places car selon lui, elle est meilleure pour les individus et leur liberté.

Les inégalités sociales font « mal », or le modèle de l'égalité des chances ne cherche pas à les réduire. Les inégalités sociales provoquent des relations sociales tendues, sont néfastes pour la démocratie : fort taux d'abstention, faible confiance dans les institutions en raison des fortes inégalités sociales. L'égalité des places en réduisant les inégalités sociales renforce la cohésion sociale, la confiance, d'autant plus qu'il n'y a pas de compétition. L'égalité des places permet également l'autonomie aux individus d'après Dubet, car ils peuvent davantage agir n'étant plus menacés par de trop grandes inégalités. Mais surtout l'égalité des places en resserrant les écarts entre catégories sociales, permet une égalité des chances : moins d'écarts permet une mobilité sociale plus aisée.

RÉFLÉXION

Les valeurs républicaines Françaises sont : Liberté, Égalité, Fraternité. Par égalité, on entend que chaque personne appartenant à la République Française est logée à la même enseigne. D'ici on comprend que chacun doit avoir les mêmes chances de réussir et de pouvoir changer sa condition sociale de départ. On cherche donc une égalité totale entre toutes et tous. Mais l'égalité est une utopie créatrice : on vise cet objectif, on met en place des politiques, alors que c'est impossible à atteindre. De plus, la passion de l'égalité peut mener à l'indistinction des individus et des situations.

Par ailleurs, chaque société ne cherche pas à abolir les mêmes inégalités. D'après Duru-Bellat « on ne peut envisager les inégalités comme si elles étaient une caractéristique objective

du monde : la notion d'inégalité est inévitablement infiltrée par des considérations normatives, qui amènent à être davantage sensible à telle ou telle forme d'inégalité. »¹. Ainsi, en France, c'est l'inégalité due aux origines sociales qu'on essaye le plus de combattre. Par exemple, ces différences d'éducation culturelle ont mené les politiques françaises à mettre en place le socle commun de compétences et de connaissances comme moyen de donner une égalité à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, leur origine, leur sexe. Estelle Herbaut écrit que « la notion de justice, et donc la définition de l'équité en éducation, est non seulement socialement construite mais aussi idéologiquement. »².

D'autre part, il semble exister un dilemme entre l'égalité des chances et l'égalité des places : les deux modèles se valent, peuvent fonctionner ensemble mais il faut commencer par quelque chose. « Je peux soit abolir une position sociale injuste, soit permettre aux individus de s'en échapper sans mettre en cause ladite position » p.11. Ainsi, pour l'auteur ces deux égalités sont bonnes et plutôt égales, même s'il a du faire un choix entre les deux. Surtout, qu'une « société ne se perçoit pas et n'agit pas sur elle-même de la même manière selon qu'elle opte d'abord pour l'égalité des places ou d'abord pour l'égalité des chances » p.12.

L'égalité des chances supposerait donc que « l'héritage et les différences d'éducation soient abolis, afin que le mérite des individus produise à lui seul des inégalités justes » p.55. Pourtant, dans l'ouvrage *L'élitisme républicain*, Baudelot et Establet, en étudiant les enquêtes PISA (programme internationale pour le suivi des acquis des élèves), font plusieurs constats en défaveur de l'égalité des chances : les pays les plus méritocratiques sont aussi ceux où l'origine sociale détermine le plus les destins scolaires. En effet, les favorisés socialement réussissent mieux. Ainsi, l'égalité des chances n'a pas permis de limiter le poids des inégalités sociales dans les destins scolaires. Pire, il y a en France une part importante d'élèves en échec. Les résultats de PISA 2006 montrent qu'environ un cinquième des jeunes de quinze ans, ne dépassent pas le niveau un dans les trois domaines de compétences (mathématiques, compréhension de l'écrit, culture scientifique). Mais surtout, cet ouvrage *l'élitisme républicain* met le doigt sur l'importance du contexte. L'École ne peut pas tout, et s'inscrit dans un contexte économique et social. Baudelot et Establet remarque que « moins une société est inégale, meilleure est son école » (2009). La justice sociale permet l'efficacité. Cela conforte la thèse de Dubet qui préconise plutôt une égalité des places qu'une égalité des chances qui n'agit pas sur les inégalités sociales.

¹ Duru-Bellat, 2002.

²Estelle Herbaut. (2011) « L'évaluation de l'équité scolaire : perspectives nationales et internationales ». Éducation & formations n° 80 décembre.

De plus, l'ascension sociale censée être possible par l'égalité des chances dépend également de la conjoncture économique qui peut accentuer la compétition pour les meilleures places. Les contraintes structurelles ont également de l'importance notamment le rapport entre le nombre de diplômés et les places. Outre l'ascension sociale, l'École ne garantit pas forcément de trouver un emploi. Même si plus le niveau d'étude est élevé moins le chômage guette, l'insertion dépend également de l'origine sociale de l'individu. Par exemple, pour trouver un emploi le capital économique et social est également important. Un individu avec un fort capital social aura plus de chance de trouver un emploi, car il aura davantage de réseaux à exploiter. Or l'égalité des chances ne permet pas de réduire les différences de capital. L'égalité des places ne permettrait-elle pas alors plus d'égalité devant l'insertion professionnelle ? Une chose est sûre, « La démocratisation de l'éducation ne débouche pas automatiquement sur la démocratisation de la société »³. La société française d'aujourd'hui rencontre des problèmes face aux inégalités visibles et non visibles dus à sa diversité culturelle. L'égalité des places et l'égalité des chances tentent de supprimer l'inégalité des sexes présente dans la société française. Les femmes, qui ont réussi à obtenir les mêmes droits que les hommes sont pourtant victimes de discriminations et confrontées à des obstacles, autant dans le monde du travail que dans la vie privée, au même titre que les immigrés. De plus, malgré la mise en place de dispositifs pour aider les maghrébins ou les noirs à réussir dans la vie, des amalgames sont présents et représentent des obstacles.

Pour finir, on a vu que le modèle de l'égalité des chances a comme conséquence d'imputer les échecs et les réussites à l'individu. En cas d'échec répété, l'élève va ainsi penser que cela vient de lui, que c'est lui qui n'a pas bien travaillé, fait son travail. Cela va entacher son estime de lui, et peut avoir comme conséquence de provoquer des stratégies d'évitement pour protéger sa face : ne plus venir en cours, ne plus travailler car quand je travaille j'ai des mauvaises notes. Ainsi le modèle de l'égalité des chances peut provoquer, accélérer le processus de décrochage scolaire. Il serait alors intéressant pour éviter ces effets néfastes de développer des capacités de résilience chez les élèves⁴.

Mots-clefs : Égalité, justice sociale, école,

³ Duru-Bellat M. & Van-Zanten A. (2012). *La sociologie de l'école*. Paris : Armand Colin. p. 82

⁴ Thibert R. (2013). Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 84, mai. Lyon : ENS de Lyon. En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=84&lang=fr>.